

ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA ROUTE DE LA BASTIDONNE

Procès-verbal du conseil d'administration tenu le mercredi 29 octobre 2008

Le premier conseil d'administration de l'Association des Riverains de la route de la Bastionne s'est tenu le mercredi 29 octobre 2008 à Pertuis.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 20h15.

I – PREAMBULE

Le président donne lecture à l'assemblée de la lettre qu'il a adressée au maire de la ville de Pertuis. En retour le cabinet du maire nous informe que Monsieur le maire et le président du conseil général du Vaucluse se rencontreront le 1^{er} décembre 2008, et que le projet de la route de la Bastionne sera abordé.

L'assemblée décide de remettre à Monsieur le maire les remarques, observations et suggestions de l'association en temps utile pour ce rendez-vous.

Mr Leydet Yann accompagné d'un technicien du service de la politique de la ville et des quartiers proposera une rencontre dans une quinzaine de jours avec les représentants de l'association des riverains de la route de la Bastionne pour effectuer une visite et procéder à un état des lieux.

Le président donne lecture de la lettre de démission de l'association de Monsieur Dominiak trésorier. L'assemblée prend acte de cette décision. En attente de la nomination d'un nouveau trésorier, ce poste est occupé par le trésorier adjoint aidé par le vice président.

Le président informe l'assemblée des absences excusées de certains membres du conseil d'administration.

II – DEFINITION DES ATTRIBUTIONS

Distribution à l'assemblée des propositions d'attribution des tâches imparties aux différents postes occupés par les membres du conseil d'administration.

- Président - Vice président
- Secrétaire - Secrétaire adjoint
- Trésorier – Trésorier adjoint
- Référents de quartiers
- Chargé de communication
- Urbanisme et affaires juridiques

Après lecture les attributions inhérentes aux différentes fonctions sont adoptées par les membres présents.

III – ADHESIONS

Les référents de quartier ont en charge :

2.1 De récolter les fonds concernant les adhésions des membres du conseil d'administration qui n'ont pas payé leurs cotisations annuelles.

2.2 De relancer les appels auprès des habitants de leurs quartiers, afin que ces derniers adhèrent en plus grand nombre à l'association pour être si possible plus en adéquation avec le nombre de pétitionnaires (à ce jour 40 adhérents cotisations payées).

2.3 Enfin, l'assemblée décide de sensibiliser les commerçants afin que ces derniers adhèrent et s'investissent davantage dans notre association.

IV – REPARTITION DES REFERENTS DE QUARTIERS

Les référents de quartier listés ci-dessous ont la charge des lotissements et quartiers suivants.

- Monsieur Barone	Lotissement Boiry A
- Monsieur Daucé	Lotissement Boiry B
- Madame Rouby	Lotissement Boiry ?
- Monsieur Charazzo	Quartier Beaupré
- Monsieur Leydet	Lotissement le Flora
- Monsieur Peccoraro	Lotissement les Asters
- Monsieur Grange	Lotissement Lou Sanclar
- Monsieur Reyre	Route de la Paillote
- Monsieur Paulus	Rue des quatre-saisons
- Madame Labeaume	Allée des tilleuls
- Monsieur Lienard	Résidence St-André (+ bas rte de la Bastidonne)
- Monsieur Chaussonnet	Lot. 4 maisons- rue Ampère- Nids de Provence- rte avant l'Hôtel le Sevan et Coudouret.

V- COMMUNICATION

Il est décidé avant toutes parutions prématurées d'articles de presse :

- D'avoir le maximum d'adhésions
- De définir une politique de communication avec des éléments de langage appropriés en adéquation avec la connaissance du projet en cours.
- De solliciter des rendez-vous auprès de Monsieur le Maire, les adjoints à l'urbanisme et aux quartiers, afin de remettre par écrit au premier magistrat les remarques et suggestions de l'association avant son entrevue avec le président du conseil général du Vaucluse.

VI – ADMINISTRATION

Le conseil d'administration décide d'acheter 4 tampons. Un cachet représentatif de l'association d'une part comportant le numéro de création de cette dernière, et d'autre part 3 tampons de fonctionnement intitulés :

- Le Président
- Vu Le Président
- Le trésorier

Il est admis, que l'ouverture d'un compte bancaire s'effectuera lors de l'insertion au journal officiel de la création de notre association avec son numéro d'enregistrement à la sous-préfecture d'Apt.

Le président en relation avec le secrétaire affinera et transmettra à ce dernier la liste des adhérents avec leurs adresses et e-mails afin d'optimiser la gestion et la participation des adhérents à la vie de l'association.

Il est décidé en séance que la prochaine réunion de bureau se tiendra le jeudi 27 novembre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé le président remercie l'assemblée et clôture les travaux du conseil d'administration à 22h30.